



EVEIL FARM COX

Prévention face aux parasites unicellulaires



Objectifs :

VOLAILLE :

EVEIL FARM COX est une solution formulé spécifiquement, pour prévenir des périodes à risques, face aux parasites unicellulaires en élevage. Cette solution s'adapte à toutes les volailles (dindes, poulets, poulettes, pintades, gibiers...) jusqu'à 35 jours d'âge.

RUMINANT :

EVEIL FARM COX est utilisable pour les bovins, ovins et caprins dès 2 jours d'âge pour augmenter les défenses naturelles des jeunes animaux face aux parasites unicellulaires (crypto-sporidiose, coccidiose ...).



Composition à base des plantes :

Absinthe : elle aide à éliminer les parasites intestinaux (oxyures et ascaris).

Ail : Il agit efficacement contre les maladies respiratoires et digestives, en particulier contre les vers intestinaux.

Ortie piquante : elle aiguillonne les sécrétions biliaires, pancréatiques, stomacales et intestinales. D'où sa réputation de plante dépurative, anti-inflammatoire et antitussive.

Origan : stimule l'appétit et contribue à diminuer les douleurs digestives et aide contre les inflammations.

Sarriette : Elle possède des vertus antibactériennes, antimycosiques et antiparasitaire. Elle facilite la digestion et combat les déséquilibres intestinaux qui peuvent entraîner douleurs, ballonnements, gaz et inconfort.

EVEIL FARM COX

Prévention face aux parasites unicellulaires



Favorise le confort
digestif



Agit sur la
qualité des
membranes
digestives



Maintient
l'appétit



Mode d'emploi :

- VOLAILLE DE CHAIR : à utiliser pendant 5 jours consécutifs en pompe doseuse, bac à eau à 1L pour 1000L d'eau consommée.
- VEAU : dès 2 jours d'âge, le lait en cure de 5 jours consécutifs à 25 ml par jour et par animal.
- AGNEAU ET CHEVREAU : dès 48H de vie : 10 ml par jour par animal pendant 5 jours consécutifs.



Préconisations :

- Conserver à l'abri de l'humidité.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits à base de plantes et de la gamme EVEIL FARM.
- Ne pas stocker à proximité de source de chaleur et électrique.
- Ce produit peut être utilisé en agriculture biologique conformément aux règlements (CE) n° 848/2018 et (CE) 889/2008. Certifié par FR-BIO-01 sas F-32600.



Présentation :

- Bidon de 5L et 20L